



Conseil économique et social

Distr. limitée
27 juin 2011
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante et unième session

6 juin-1^{er} juillet 2011

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante et unième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Igor Krasnov (Bélarus)

Additif

Questions relatives au programme : *évaluation [point 3 b)]*

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-huitième session sur l'évaluation approfondie du programme affaires politiques : missions politiques spéciales sur le terrain dirigées par le Département des affaires politiques mais financées par le Département de l'appui aux missions

1. À sa 4^e séance, le 7 juin 2011, le Comité a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-huitième session sur l'évaluation approfondie du programme affaires politiques : missions politiques spéciales sur le terrain dirigées par le Département des affaires politiques mais financées par le Département de l'appui aux missions (E/AC.51/2011/3).
2. Le Directeur en exercice de la Division de l'inspection et de l'évaluation du BSCI a présenté le rapport et répondu aux questions posées au cours du débat que le Comité lui a consacré.



Examen de la question

3. Les délégations ont accueilli le rapport avec satisfaction et souligné que les missions politiques spéciales avaient pris beaucoup d'importance dans les activités menées par l'Organisation pour contribuer à la paix et à la sécurité. Certaines délégations ont constaté avec préoccupation l'augmentation du nombre de missions politiques spéciales, qui représentent désormais 30 % du budget ordinaire. Les délégations ont aussi souligné que le contrôle stratégique était en premier lieu du ressort des États Membres.

4. Les délégations ont salué l'application de trois des quatre recommandations approuvées par le Comité. Elles ont noté que le BSCI reconnaissait, dans son rapport, que le Département des affaires politiques élaborait des directives, comme le Comité le lui avait recommandé, mais elles ont néanmoins déploré le manque d'harmonisation de la planification stratégique. Elles ont demandé au Département d'expliquer comment il comptait s'y prendre pour régler ces problèmes et comment les missions politiques spéciales devraient coopérer avec les fonds et programmes des Nations Unies pour éviter de faire deux fois la même chose et d'empiéter sur leurs activités respectives.

Conclusions et recommandations

5. **Le Comité a pris note des mesures prises pour renforcer le Département des affaires politiques conformément à l'objectif général du programme 2 (Affaires politiques) du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1) approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/244 – maintenir la paix et la sécurité internationales.**

6. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire en sorte que les missions politiques spéciales et les autres entités résidentes des Nations Unies renforcent leur coopération et leur coordination afin de réaliser les produits escomptés et d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'Organisation.**

7. **Le Comité a pris note des progrès accomplis dans la planification stratégique des missions, s'agissant de la définition et de l'application de directives sur le rôle et les responsabilités respectives des missions politiques spéciales sur le terrain, ainsi que de l'amélioration de la coordination et de la coopération entre le Département des affaires politiques et le Département de l'appui aux missions dans l'appui qu'ils fournissent à ces missions.**

8. **Le Comité a noté avec préoccupation que la recommandation 2 figurant dans le rapport du BSCI (E/AC.51/2008/2) et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/247, sur la recommandation du Comité à sa quarante-huitième session, n'avait pas été appliquée intégralement.**

9. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire en sorte que tous les éléments de la planification stratégique soient mis en œuvre, afin que les documents de planification soient alignés sur le budget dans le cadre de la budgétisation axée sur les résultats, du fait, en particulier, qu'il faut des indicateurs de succès qui soient plus représentatifs et une meilleure adéquation entre les objectifs, les activités et les réalisations des missions.**